



851, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L6
Tél. : 418 275-0202 / Fax : 418 275-5031

EXTRAIT DES MINUTES

Extrait des minutes d'une assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Roberval, tenue le lundi 13 mars 2023, à 19h30.

PRÉSENCES : M. Serge Bergeron, maire, les conseillères et les conseillers M. Pascal Gagnon, Mme Esther St-Pierre, M. Gaston Langevin, Mme Nicole Bilodeau, M. Germain Maltais, Mme Claudie Laroche.

2023-106 7.1.5 St-Alfonse Resto-Pub inc. (M. Guy Castonguay) / Programme d'aide financière à la location secteur « Centre-Ville » (Chapitre III, référence Règlement numéro 2018-22)

ATTENDU les pouvoirs conférés au conseil municipal en vertu de la Loi sur les compétences municipales, plus particulièrement ceux découlant des articles 92 et suivants, de même ceux prévus à la Loi sur les cités et villes et les autres lois connexes;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Roberval a adopté le 3 juillet 2018, le règlement portant le numéro 2018-22 dont l'objet est la mise en place de programmes d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises;

ATTENDU QUE la société St-Alfonse Resto-Pub inc. dont l'actionnaire et administrateur est M. Guy Castonguay, a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Chapitre III du règlement susmentionné;

ATTENDU QUE l'article 34 du règlement susdit prévoit que le montant de la subvention payable par la ville à une entreprise admissible est établi en fonction de la superficie occupée, à savoir :

- 1ère année : 5,00 \$ le pied carré;
- 2ième année : 3,00 \$ le pied carré;
- 3ième année : 2,00 \$ le pied carré;
- 4ième année : 2,00 \$ le pied carré;

et que cette subvention est versée jusqu'à concurrence d'une superficie maximale de 2 000 pieds carrés;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être soumise à l'approbation des personnes habiles à voter pour que l'aide financière accordée puisse être versée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Pascal Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillères présentes et conseillers présents :

- 1) VERSE un montant de 4 000,00 \$ payable à l'ordre à la société St-Alfonse Resto-Pub inc. en guise de subvention dans le cadre du Chapitre III du règlement susmentionné, programme d'aide financière à la location secteur « Centre-Ville », représentant une somme de 2,00 \$ le pied carré pour la superficie maximale de 2 000 pieds carrés (4^{ième} année du bail d'une durée de 5 ans);
- 2) DÉCRÈTE que la présente résolution sera soumise à un registre devant se tenir le mercredi 19 avril 2023, de 9 h à 19 h, sans interruption.

Poste budgétaire : 02-670-00-970

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
À ROBERVAL, LE 14 MARS 2023
LA VILLE DE ROBERVAL,

ME LUC R. BOUCHARD, NOTAIRE, OMA
Directeur des affaires juridiques et Greffier